

Soupçons de malversations : l'ex-rectrice de l'académie de Rouen limogée... et bientôt jugée

Baptiste LAUREAU,

Publié 28/03/2018 21:27

Mise à jour 28/03/2018 21:28

« Sur proposition du ministre de l'Éducation nationale et de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation : il est mis fin aux fonctions de rectrice de l'académie de Grenoble exercées par Mme Claudine Schmidt-Lainé ». Depuis le Conseil des ministres d'hier matin, l'ancienne rectrice de l'académie de Rouen entre 2013 et 2015 n'est plus rectrice de l'académie de Grenoble (Isère). Claudine Schmidt-Lainé a été limogée. Contacté par téléphone et par mail, le cabinet de Jean-Michel Blanquer refuse de s'exprimer sur les motivations de cette décision, mais « *il apparaît à peu près évident* », analyse une source proche du dossier, « *qu'il y a un lien de cause à effet entre le choix du ministre de la virer de son poste à Grenoble et la décision du parquet de Rouen. Dans la mesure du possible autant éviter le scandale tant qu'il en est encore temps...* »

[Après une - longue - enquête préliminaire qui aura duré presque trente mois, Claudine Schmidt-Lainé, soupçonnée de malversations](#) (lire nos éditions précédentes), va bientôt être fixée officiellement sur son sort judiciaire : le parquet de Rouen a décidé de poursuivre la sexagénaire pénalement. Le procureur de la République de Rouen, Pascal Prache, refuse de s'exprimer mais, selon nos informations croisées, le parquet envisage un renvoi en correctionnelle ou une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC), sorte de plaider-coupable à la française. « *Les investigations portaient sur des soupçons de faux et usage de faux et d'abus de confiance. Le proc' estime qu'il y a assez d'éléments à charge dans le dossier pour que cette haut-fonctionnaire soit jugée* », confie une source judiciaire.

La PJ a épluché toutes les pièces comptables

La justice et le Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Rouen s'intéressent à Claudine Schmidt-Lainé et à ses notes de frais depuis septembre 2015. Depuis que la direction régionale des Finances publiques (DRFIP) a demandé à la justice d'enquêter et de se prononcer sur la régularité de certaines dépenses engagées par l'ex-rectrice : il s'agit essentiellement de frais de fonctionnement, de frais de restauration et de frais de transports que la docteur en mathématiques appliquées s'est fait rembourser par l'administration.

[« Nous sommes dans la sphère du détournement, mais il est clair que la rectrice n'est pas partie avec la caisse, déclarait en 2015, au moment de l'ouverture de l'enquête, le procureur de la République de Rouen de l'époque, Jean-François Bohnert. Il va nous falloir déterminer ce qui est réellement admissible et ce qui ne le serait pas. L'objectif est de déterminer si des détournements d'argent ont été opérés et, si oui, s'ils ont été opérés de manière intentionnelle ».](#)

La PJ, sous l'autorité du parquet, a épluché toutes les pièces comptables remises par Claudine Schmidt-Lainé entre 2013 et 2015. Les enquêteurs auraient établi notamment que l'ex-membre du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) aurait bénéficié en 2014 du remboursement d'un billet d'avion en classe Business pour faire un aller-retour professionnel Paris-Montréal alors qu'elle aurait dû voyager dans la classe la plus économique, que des allers-retours entre Rouen et Lyon (Rhône), sa ville d'attache, auraient été facturés au contribuable alors qu'il s'agissait en réalité de déplacements personnels, que certaines notes de restaurants auraient été défrayées alors qu'il pouvait s'agir de déjeuners ou dîners privés. Enfin, plus surprenant, les policiers de la division financière auraient également découvert le remboursement de pots de confiture, de bouteilles de jus d'orange, de tranches de jambon, d'œufs et même de petites

bouteilles d'Actimel... D'après nos informations, le montant des malversations présumées avoisinerait les 15 000 €.

« Je conteste avec la plus grande fermeté »

A ce stade de la procédure, Claudine Schmidt-Lainé demeure présumée innocente. Hier après-midi, nous l'avons contactée par SMS et par mail. Elle nous a répondu - via son avocat - par une déclaration: *« S'agissant des reproches qui me sont faits concernant l'époque où j'exerçais les fonctions de chancelière des universités de Rouen et du Havre, et de recteur de l'académie de Rouen, j'en conteste avec la plus grande fermeté tout caractère répréhensible, frauduleux et a fortiori pénal. Forte de la certitude de n'avoir ni failli à mes obligations professionnelles et déontologiques, ni été infidèle à ma profonde conception du service public, je me tiens sereinement à la disposition de la justice pour apporter les éclaircissements attendus. »*

En septembre 2015, notre journal avait interrogé le ministère de l'Education nationale à propos des soupçons portés sur l'ex-rectrice de l'académie de Rouen, le cabinet de la ministre de l'époque avait répondu *« être au courant d'anomalies de gestion »*, précisant également qu'*« elles ont été réglées avant le départ (de Normandie, N.D.L.R.) de Mme Schmidt-Lainé »*. Visiblement, la justice considère que tout n'est pas totalement réglé...